

RENCONTRE ÉCOLE / ENTREPRISE
ASDM – VENDÔME 2018

LES CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE



Qu'est ce qu'un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) ?

Une certification créée et délivrée par une branche professionnelle qui atteste de la maîtrise de compétences liées à un métier

2 catégories de CQP

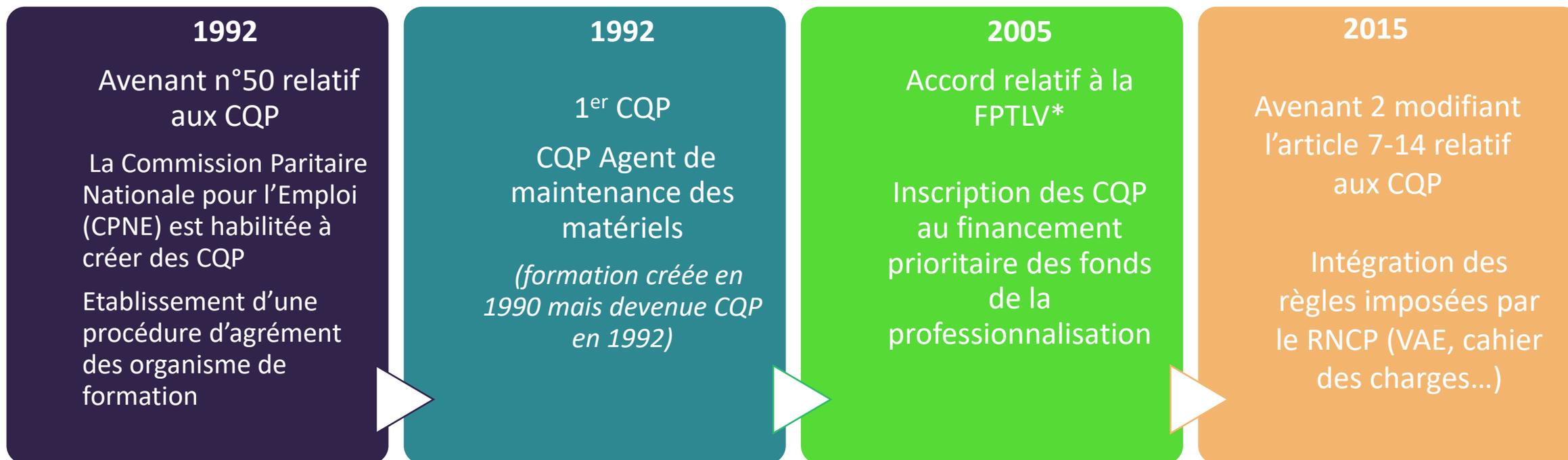
CQP non
inscrits au RNCP

- Reconnaissance uniquement dans la branche porteuse du CQP

CQP inscrits au
RNCP

- Reconnaissance au-delà de la branche porteuse du CQP

Les CQP dans la convention collective



La branche SDLM a créé 8 CQP

- Technicien de maintenance des matériels de construction et de manutention en atelier
- Technicien de maintenance des matériels de construction et de manutention itinérant

2 CQP pour le secteur des matériels de construction et de manutention

- Technicien de maintenance des matériels agricoles
- Vendeur en matériels agricoles
- Monteur en installation de traite
- Technicien SAV en automatisé d'installation de traite
- Magasinier vendeur en pièces de rechange et équipements des matériels de parcs et jardins

5 CQP pour le secteur du machinisme agricole et des matériels d'espaces verts

- Agent de maintenance des matériels
Option Injection, hydraulique, Electricité

1 CQP transversal

Le découpage des CQP en blocs de compétences

Loi du 05.03.2014

- Création du compte personnel de formation
- **Création de la notion de « blocs » de compétences**

Suite de la loi du 05.03.2014

- Pour pouvoir être inscrits au RNCP, les CQP doivent être découpés en blocs de compétences

Travail débuté en en 2015 par les partenaires sociaux

Loi Avenir professionnel du 05.09.2018

Toutes les certifications professionnelles doivent être constituées en blocs de compétence

Inscription des CQP au RNCP

Technicien de maintenance des matériels agricoles
(inscrit depuis sept. 2016)

Vendeur en matériels agricoles **(inscrit depuis déc. 2017)**

Technicien de maintenance des matériels de construction et
de manutention en atelier **(inscription en cours)**

Technicien de maintenance des matériels de construction et de
manutention itinérant **(inscription en cours)**

Accès par
la VAE
(blocs ou
entier)

Accès aux
demandeurs
d'emploi

Sources de
financement
élargies

Visibilité

Découpage du CQP Technicien de maintenance des matériels agricoles en 3 blocs de compétences (travail mené en 2015)

Bloc de compétences 1

- Entretien et réparation de matériels et équipements agricoles

Bloc de compétences 2

- Mécano-soudure et adaptations sur matériels et équipements agricoles

Bloc de compétences 3

- Diagnostic des matériels et équipements agricoles et communication interne et externe

Reconfiguration des CQP du secteur de la maintenance des matériels de construction et de manutention

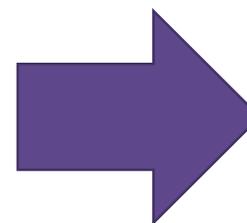
4 CQP jusque 2017

CQP Agent de maintenance des matériels de travaux publics

CQP Technicien de maintenance des matériels de travaux publics

CQP Agent de maintenance des matériels de manutention

CQP Technicien de maintenance des matériels de manutention



Adaptation à l'évolution des besoins de la profession

2 CQP depuis 2018

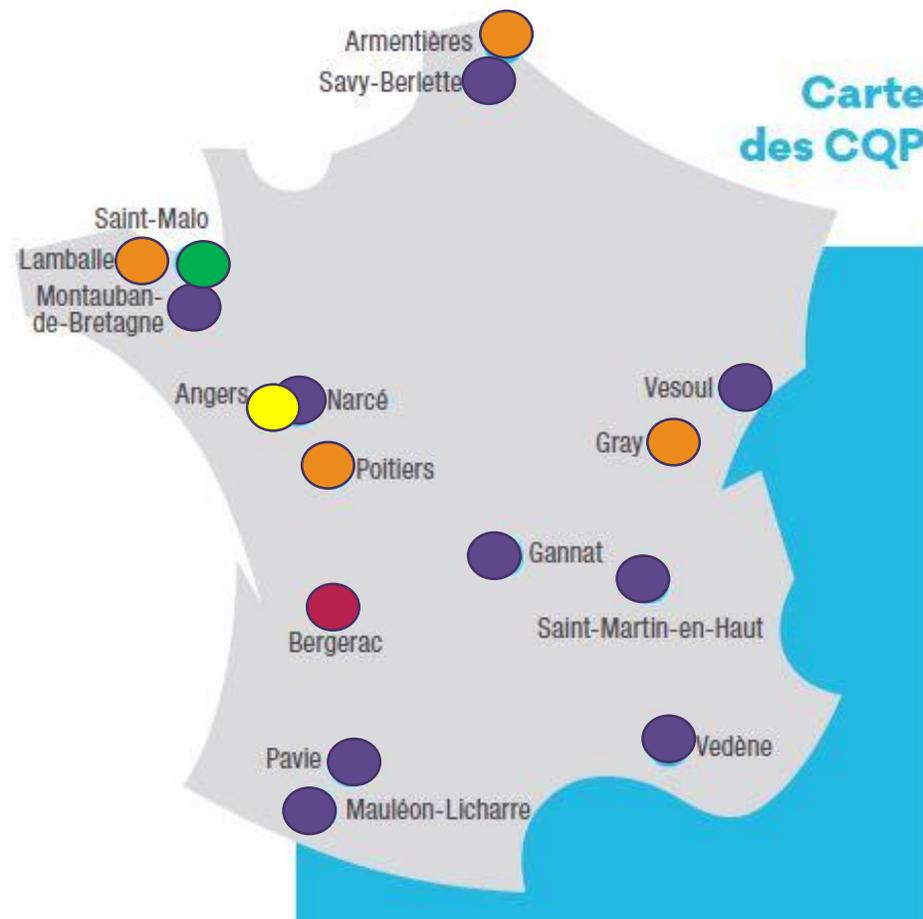
CQP Technicien de maintenance des matériels de construction et de manutention en atelier

CQP Technicien de maintenance des matériels de construction et de manutention en itinérant

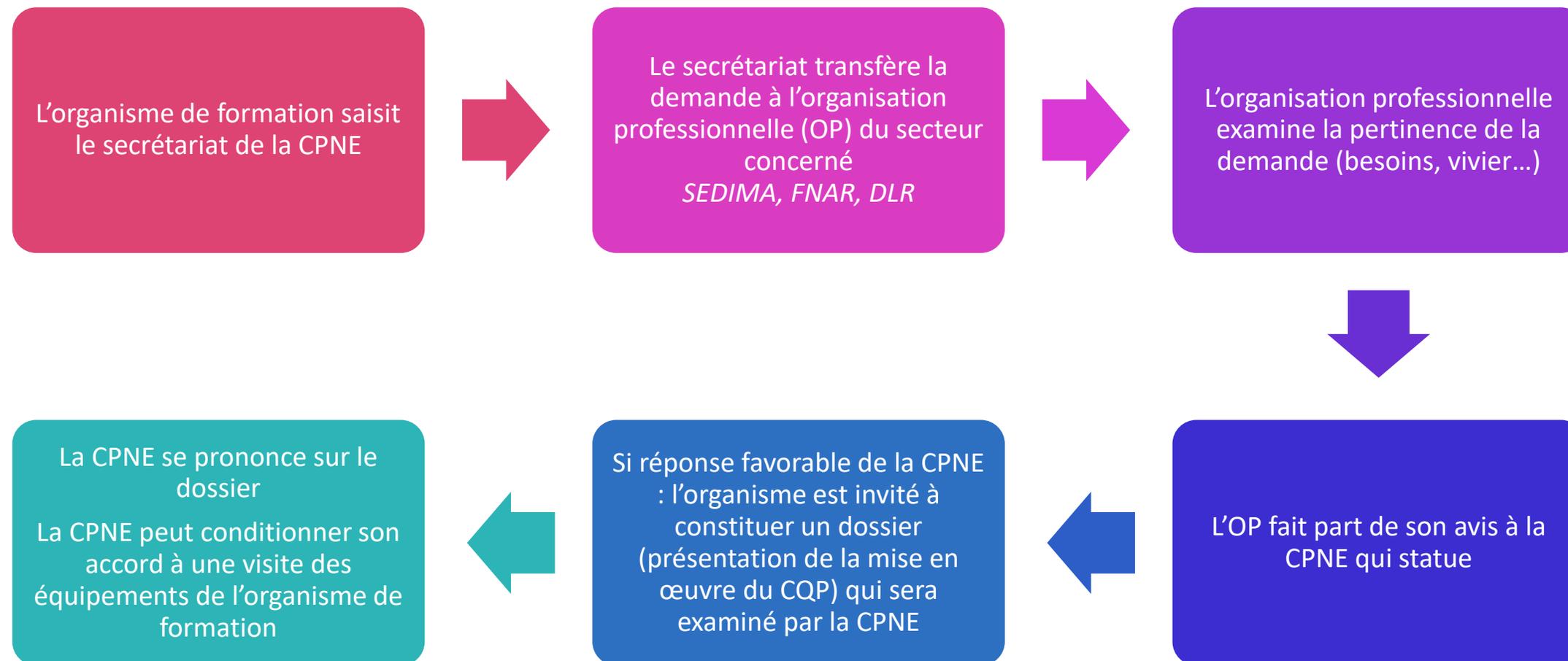
Répartition géographique des établissements dispensant les CPQ de branche

16 organismes de formation habilités par la branche

- CQP Technicien de maintenance des matériels agricoles (TMMA)
- CQP Technicien de maintenance des matériels de construction et de manutention en atelier
CQP Technicien de maintenance des matériels de construction et de manutention en atelier
- CQP Magasinier vendeur en pièces de rechange et équipements des matériels de parcs et jardins
- CQP Vendeur en matériels agricoles
- CQP Monteur en installation de traite
CQP Technicien SAV en automatisme d'installation de traite



Procédure d'habilitation des organismes de formation par la CPNE





**Pour toute information sur les CQP ou
si vous souhaitez dispenser un de nos CQP**

Contactez :

Le Secrétariat de la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi
(CPNE) de la CCN SDLM

01.53.62.87.00

secretariats-ccn3131@sedima.fr